

Loisirs Solidarité Retraités



BULLETIN D'INFORMATION BI-ANNUEL - N°23 - Mars 2005

Edito

En cette fin d'année, quantité de sujets pourraient donner matière à un éditorial, mais traiter un seul sujet d'entre eux ferait oublier tous les autres :

- Attaques contre la Sécurité sociale, les impôts aussi bien directs que indirects, la taxe d'habitation, la taxe foncière pour les propriétaires de leur logement durement acquis tout au long d'une vie de labeur, la CSG, la RDS etc.
- Nos pensions ne suffisent plus pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.
- La perte du pouvoir d'achat a été accélérée avec le passage à l'euro.

Tous les sujets traités tout au long des éditoriaux de notre journal par nos camarades du bureau ne doivent pas faire oublier les bons moments passés ensemble dans les voyages, les activités de proximités, la galette, le repas de fin d'année etc.

Aussi, quelles que soient les opinions personnelles, syndicales, ou politique, de chacun la seule possibilité de réajuster notre pension par rapport à nos besoins c'est de faire sentir notre mécontentement et de renforcer nos manifestations ou types d'actions soit auprès de la direction de la RATP soit au niveau supérieur.

Voici brossé succinctement ce que l'année nous aura apporté de bon ou de moins bon.

Soyons donc vigilants et combatifs pour améliorer notre situation et une année 2005 meilleure que celle qui vient de s'achever, une santé bonne pour vous et vos familles.

Jean Claude HAMEURY
Vice-président de LSR-RATP

2005 : Année animée ?

Sans vouloir prétendre lire dans le marc de café, nous pouvons penser que 2005 sera une année particulièrement mouvementée. En effet, gouvernement, patronat la main dans la main comme d'habitude, nous mijotent quelques désagréables surprises. Nous devons être très attentifs et prêts à rejoindre les organisations syndicales qui nous proposeront de manifester notre mécontentement sous une forme ou une autre. Nous entendons beaucoup parler du projet de Constitution européenne qui doit être soumis à notre approbation par voie de référendum dans le courant de l'année 2005.

Ce projet est un long texte juridique, dont la lecture est difficile et bien souvent incompréhensible. Au bout de la lecture, nous constatons que les mots « retraites », « retraités, » ou « retraitée » n'y figurent pas une seule fois. N'y figure pas davantage la notion de droit à la retraite ou à une pension après une vie de travail. Seul le petit article II-85 pourrait concerner les retraités dans un texte imprimé long de 70 pages. On y lit : « *Droit des personnes âgées. L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle* ». Mais avec quels moyens ? Rien dans le texte ne vient garantir le moindre droit, à la moindre pension. La quasi-totalité du texte constitutionnel est rédigé pour définir les règles du jeu de la concurrence capitaliste entre firmes, entre pays et régions dans l'Europe à 25. Là, les règles du jeu sont strictes et précises alors que les droits des travailleurs ne font l'objet que de vœux pieux, les retraités étant délibérément ignorés, effacés du paysage politique, social et culturel.

Ne nous faisons pas d'illusions, une grande partie de nos acquis fonderont comme neige au soleil, la notion de service public est rendue de plus en plus floue, notre pouvoir d'achat de retraités régresse sans cesse, et nos loisirs ne deviendront que des rêves qui ne se matérialiseront pas. Quant à la santé, les effets de décisions gouvernementales ne sont plus à démontrer, nous en subissons tous les retombées.

Soyons donc vigilants en restant à l'écoute afin d'être prêts à défendre nos droits de retraités !

Monique GIRARD ■



COMITE REGIE
D'ENTREPRISE RATP